

Comité du Syndicat des eaux d'Ile-de-France

Choix du délégataire du service public de l'eau

Jeudi 24 juin 2010

intervention de

Pascal Popelin

Premier adjoint au maire de Livry-Gargan
Vice-président du Syndicat des eaux d'Ile-de-France

23 VI 10

M. le président,
Mes chers collègues,

Nous voici donc arrivés au terme du processus, engagé par notre Syndicat en 2006, pour adopter son nouveau mode de gestion, à compter du 1^{er} janvier prochain.

Première remarque : nous sommes dans les temps, puisque l'objectif fixé dès le départ était de disposer d'une période de tuilage de six mois entre la situation d'aujourd'hui et un nouveau mode de gestion, sans avoir à prolonger la durée de l'actuel contrat par un éventuel avenant.

Deuxième remarque : nous avons pris le temps et, pour ceux qui l'ont bien voulu, beaucoup travaillé, réfléchi et débattu. D'abord pour étudier les différents modes de gestion possibles, ensuite pour en choisir un, enfin pour mettre en œuvre ce choix.

Chacun le sait ici, avec mes collègues délégués socialistes de ce Comité, nous nous sommes prononcés sans ambiguïté, lors du vote de décembre 2008 et après avoir sérieusement analysé tous les rapports qui avaient été établis, pour une régie publique. Ce n'est d'ailleurs certainement pas dans nos rangs, qu'il faut chercher les défections qui ont alors marqué ce vote, que nous aurions pu émettre -pour notre part sans difficulté- au scrutin public.

Nous avons été minoritaires. Malheureusement de notre point de vue, mais ainsi va la démocratie et nous avons pour conception de notre rôle d'élus de la République de la respecter. Nous avons aussi à cœur de préserver ce bel outil qu'est le Syndicat des eaux d'Ile-de-France, car n'en déplaise, il fournit à nos concitoyens, dans des conditions qui n'ont rien d'évident, un service de très haute qualité.

Voilà pourquoi, sans faire nôtre le choix de la délégation de service public sous forme de la reconduction d'une régie intéressée, nous avons considéré de notre devoir de participer au processus de sélection de l'entreprise à retenir, afin d'une part d'en apprécier la régularité et d'autre part d'être en situation de défendre -au mieux de ce qui nous semblait possible- les intérêts des usagers de l'eau de nos communes, durant la phase de négociation. Tel a été le sens et l'état d'esprit de ma participation, au nom des délégués socialistes de ce Comité, aux travaux de la Commission de délégation de service public mise en place pour l'occasion.

Et c'est à ce titre et de façon toute personnelle que je m'autorise à vous dire que beaucoup de ce que j'ai lu ou entendu sur la manière dont a été conduit ce dossier, m'a surpris, déçu, voire choqué. Il me semble utile de redonner de la dignité, du respect mutuel, du sens politique, du bon sens tout court, à ce débat. Je veux donc redire ici, devant vous et publiquement ce matin, que sur la forme -et je ne parle que de cela- les procédures prévues par les textes ont été scrupuleusement suivies et toutes les informations communicables communiquées. Je vous donne aussi acte, M. le président, d'avoir eu la volonté d'aller au-delà des obligations qui étaient les vôtres, en choisissant notamment d'associer les membres de la Commission de délégation de services public, dont moi-même, à l'ensemble de la phase de négociation, quand vous auriez pu la mener seul. Je veux aussi saluer le très grand professionnalisme de

l'équipe administrative et technique de la direction générale et de la mission 2011 qui nous a accompagnés dans notre travail, dont je ne doute personnellement ni de l'impartialité, ni de l'intégrité. Enfin, ayant participé à l'ensemble du processus depuis le premier jusqu'au dernier jour, j'ai la conviction qu'il a été le théâtre d'une véritable concurrence, pour ne pas dire d'une concurrence frontale, entre les compétiteurs qui y ont participé et ce jusqu'aux dernières heures de la négociation. Certains considéreront peut-être que je suis naïf. Ce n'est pas le qualificatif que l'on associe le plus souvent à ma personne, mais après tout, chacun est libre de penser comme bon lui semble. Soyez en tout cas assurés d'une chose : si à un quelconque moment, j'avais eu le sentiment du contraire, j'aurais considéré de mon devoir de le dire haut et fort.

Nous voici maintenant face à une proposition de contrat. Et on vient de nous le présenter, sous son meilleur jour -ce qui est bien le moins- puisqu'on nous demande d'autoriser le président à le signer. Si la question consiste à savoir lequel du contrat actuel ou du contrat de demain est le meilleur, la réponse est d'évidence, même pour ceux d'entre-nous qui sont les plus allergiques au principe de la délégation de service public. Obtenir mieux n'était, convenons-en, pas bien difficile ! Alors oui, bien sûr -et comment aurait-il pu en être autrement ?- le prix est nettement meilleur, quelle que soit la manière dont on l'appréhende, avec un bémol toutefois sur la tarification applicable aux communes. Oui, nonobstant ce bémol, la tarification est plus juste, avec un prix attractif pour les premiers mètres cubes qui ne pénalise pas l'habitat collectif et avec des possibilités de mettre en place une tarification sociale. Oui, le service demeurera de haute qualité avec des prestations supplémentaires telle la télé relève, une amélioration de la relation avec l'utilisateur au moyen du dispositif *Clario*, une gestion plus efficace grâce à l'outil *ServO*, un impact environnemental minimisé notamment par la diminution des émissions de gaz à effet de serre, la baisse des consommations électriques, l'engagement d'atteindre un service « zéro carbone ». Oui, le service sera mieux contrôlable parce qu'il sera désormais enclos dans le périmètre d'une société dédiée permettant une traçabilité de tous les flux financiers, grâce à la refonte des systèmes d'information auxquels nous aurons désormais accès de façon permanente. Oui, la répartition des travaux entre le Syndicat et le délégataire est enfin cohérente et les obligations de mise en concurrence des travaux délégués à partir d'un certain seuil devraient permettre d'en terminer avec certains errements du passé. Toutes ces évolutions vont d'ailleurs dans le sens des demandes formulées de longue date par les délégués et les vice-présidents socialistes. Nous y avons été très attentifs.

Sommes-nous pour autant convaincus qu'il s'agit là du meilleur résultat qu'il nous était possible d'offrir à nos concitoyens ? Dans le cadre d'une délégation de service public peut-être. Appliqué à la négociation que nous venons de connaître, sûrement. Nous demeurons néanmoins convaincus que l'option que nous soutenions, celle de la régie directe, eut été plus avantageuse. Sans revenir sur un débat déjà tranché, mais pour expliquer notre vote d'aujourd'hui, permettez-moi de développer quelques instants cette conviction, au moyen de quelques exemples.

On nous dit que désormais, la rémunération du délégataire sera plafonnée à 20 millions d'euros, quand elle était d'environ 40 millions d'euros annuels sous l'empire de l'actuel contrat. On nous dit que toutes les dispositions ont été prises pour qu'il n'y ait plus demain de rémunération « offshore » susceptible de venir s'y ajouter. Dont acte. Nous verrons bien et nous demeurerons vigilants. Il n'empêche qu'avec une régie publique, ces 20 millions d'euros, qui représentent tout de même un peu plus de 8 centimes par mètre cube, n'auraient pas lieu d'être. En effet, s'il est normal qu'une entreprise dégage un bénéfice de ses activités, tel n'est pas la vocation d'une structure publique.

On nous dit qu'avec le nouveau contrat, on a tout particulièrement veillé à ce que les contrôles sur le délégataire soient efficacement renforcés. Tant mieux. Il n'empêche que ces contrôles, si performants soient-ils, n'auraient pas d'objet dans une régie publique, puisque

nous serions alors directement aux commandes. Toutefois, puisque nous ne le serons pas, permettez-moi de vous rappeler, M. le président, combien les élus socialistes sont attachés à ce que le Sedif se dote, dès le début de la mise en œuvre du futur contrat, des moyens de contrôle adéquats. Le contrôle externe est utile et doit être maintenu. Mais nous avons aussi besoin d'un contrôle interne, qui passe par des créations de postes au sein du Syndicat, si urticante que soit cette idée pour vous-même et certains élus de votre sensibilité. Pourquoi pas d'ailleurs, s'ils le souhaitent, ne pas saisir là l'occasion de conserver dans les effectifs du Sedif certains des excellents collaborateurs qui ont fait leurs preuves, dans le cadre de la mission 2011 ?

Un mot sur l'aléa du périmètre territorial du Syndicat, je pense en particulier aux difficultés que nous ont posées les décisions de la communauté d'agglomération Est ensemble durant la phase de négociation ou à d'autres qui pourraient survenir demain. Si nous avons retenu l'option de la régie publique, cela n'aurait pas posé ces problèmes contractuels, puisque de contrat, il n'y aurait pas eu !

Enfin et c'est là notre différence majeure d'appréciation, tout à beau avoir été prévu et pesé dans le projet de contrat que vous nous soumettez, en matière de procédure de révision des prix, de clause de revoyure et de contrôle du délégataire, il n'en demeure pas moins vrai qu'une fois que vous aurez signé ce contrat, ses termes s'imposeront, quoi que les élus d'aujourd'hui, de demain ou d'après-demain, souhaiteront faire. Et nous continuerons, comme aujourd'hui, de ne voter qu'une part très minoritaire du budget du service de l'eau (le fameux budget de premier établissement actuel), de n'avoir qu'une marge de décision infime sur l'évolution des prix, de ne faire que « prendre acte », comme vous nous le demanderez tout à l'heure, du rapport annuel du délégataire sur l'exécution de la délégation du service public pour l'exercice écoulé. Et cela pour un temps long, très long au regard du volume des investissements demandés au futur délégataire : douze années. Ce mandat-ci jusqu'à son terme, le prochain mandat municipal dans sa totalité et encore plus de la moitié du suivant ! Je ne dois donc qu'à un état civil encore quelque peu clément, à l'intérêt que je porte au sujet et à l'espoir que je fonde sur le comportement électoral de mes concitoyens, la perspective de pouvoir -peut être- un jour, participer de nouveau à un tel choix... En cette journée nationale de protestation, et je le dis en forme de clin d'œil, d'autres trouveront peut-être dans le report de l'âge légal auquel on pourra prétendre à la retraite si le gouvernement parvient à ses fins, quelque motif d'espoir !

Vous autoriser à signer ce contrat serait donc contraire à notre conviction de ce que doit être aujourd'hui la mise en œuvre d'un service public de l'eau, dont la responsabilité soit pleinement assumée par les élus que nous sommes.

Voter contre signifierait que nous avons des critiques rédhitoires sur la légalité de la procédure que vous avez suivie, sur les conditions de sa mise en œuvre, ou sur le choix de l'entreprise que vous avez décidé de nous proposer. Tel n'est pas notre propos, vous l'avez compris.

Parce le mode de gestion retenu par la majorité des membres de ce Comité n'est pas celui qui avait notre assentiment, le choix qui en résulte ne peut être le nôtre. Voilà pourquoi les délégués socialistes et apparentés ont décidé quasi unanimement, lors de leur réunion de groupe, de s'abstenir.